

L'ABEILLE.

IMPRIMERIE DE F. DELAUNAY.

N. P. VILLE-ORLEANS. JEUDI, 4 MARS 1830.

INTERIEUR.

Alle. Orleans, 4 Mars.

Le jeune homme accusé d'avoir tiré un coup de pistolet à M. Thomas Martin, le 21 août, et qui fut arrêté quelques minutes après que l'attentat fut commis, a été remis en liberté hier après midi, sous caution. Le maire, dans la journée de Mardi avait remis entre les mains de M. l'avocat-général l'affidavit du blessé et les dépositions qui ont été recueillies. Le juge de la Cour Criminelle, d'accord avec la partie publique, a accepté le cautionnement et consenti à l'élargissement du prisonnier. Nous tenons ces détails d'une source authentique.

St. Martinville, 27 Fév.

Le général Overton a positivement refusé d'être réélu au Congrès pour ce district. Nous sommes persuadés que s'il le voulait, il obtiendrait les trois quarts des voix sur tout candidat qui se présenterait mais ses affaires particulières souffrent tant qu'il s'est déterminé à retourner chez lui de moment que le tems de son service sera expiré.

Nous avons été récemment informés que MM. Durand et Marigny se sont retirés de la candidature pour la place de Gouverneur; que le premier doit employer toute son influence en faveur de M. Roman, et que M. Marigny doit en faire de même à l'égard de M. Beauvais. Cet arrangement donnera à MM. Beauvais et Roman une prépondérance à laquelle les autres candidats ne pourront espérer. MM. Hamilton et Butler diviseront les votes dans les Florides, et M. Overton et Thomas dans la partie supérieure de l'Etat. Lafourche donnera quel que vote à chaque candidat, mais nous avons vu dire que la popularité de M. Roman lui assurerait dans cet endroit le plus ferme soutien. Il paraît d'après un article récemment publié dans le Mercantile Advertiser, que M. J. S. Johnston, que l'on avait d'abord mentionné comme étant sur les rangs, ne l'est pas. Le général Dawson n'a pas encore atteint l'âge requis par la constitution, et nous avons vu dire que M. James M. Bradford s'était retiré. La liste des candidats se réduit donc à six personnes.

(Gaz. des Attakapas.)

D'après les dernières nouvelles reçues de Plaquemine, il paraît qu'il n'y a plus d'eau dans le canal. Les bateaux à vapeur Attakapas, Plough-Boy, Shepherds, Plaquemine et Lafayette, n'ont pu entrer dans le Mississippi. Le St. John qui est parti d'ici la semaine passée pour la Nouvelle-Orléans, est, dit-on, détenu à la Bate de Bayou par quelque accident arrivé à sa machine.

(Ibid.)

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 31 Décembre.

LE PRIX D'UNE AME.

Quarante-deux francs quatre-vingt-dix centimes, ni plus ni moins, sans vous surfaire; voilà le juste prix, le prix marchand d'une ame en purgatoire; un peu plus du double de ce que vaut un voyou ou asphixié, d'après le tarif de la préfecture. Et ce prix, on n'est pas moi qui l'invente; mais fantaisie; je le trouve établi par preuve authentique, par un rapport d'une administration publique établissant l'effet d'extraction et de délivrance des âmes du purgatoire.

Au train dont vont les choses, vous allez croire peut-être que ce rapport est signé Courvoisier ou Polignac; point encore; nous n'y sommes pas arrivés. Peut-être, Montrouge aidant, y viendrons-nous un jour; mais, en attendant, le rapport dont je vous parle a été officiellement présenté à Ferdinand par ses ministres, lesquels n'osant probablement lui reconnaître le triste état de ses sujets vivants dans ses royaumes de Castille, d'Arragon, de Grande et autres, ont mieux aimé lui donner une statistique de la population défunte.

En France, nos ministres, bons ou mauvais, médiocres ou déplorables, ne se font faute de rapports au Roi: la justice, les finances, les bagnes, l'armée, la marine, les ports, les foudards, les bouteilles, et Polichinelle lui-même, tout y passe; tout ce qui concerne le gouvernement du pays se met de tems en tems en rapport. Que les affaires en aillent mieux pour cela, je n'en crois rien, ni vous non plus; mais enfin on se donne l'air de gouverner; toutefois nos ministres, même ceux dont la congrégation nous a gratifiés, n'en sont pas venus encore à s'occuper officiellement et administrativement de ce qui se passe en l'autre monde.

Les Espagnols sont plus avancés que nous en ce point, car la sollicitude ministérielle les suit jusque par delà le tombeau; elle s'occupe de ce qu'ils sont même en purgatoire; et elle ne les quitte que du jour où elle les sait bien positivement colligés en paradis. Et s'il est possible de prendre ceci pour un conte et une plaisanterie, le document est authentique, on vient de le publier à Madrid. C'est un rapport de l'administration du Monte-de-Piedad, chargée du rachat des âmes; véritable état détaillé en partitions doubles, contenant les comptes de cette administration et le nombre des âmes dont la rançon a été payée par sa caisse.

Or, voici le nombre des heureux défunts qui ont été libérés par le Monte-de-Piedad, et en même tems la valeur des sommes qui ont été employées à cette œuvre depuis l'année 1774, époque de la création, jusqu'en novembre 1827, époque où s'arrêtent les comptes dans ce bizarre rapport.

Un million quarante un mille sept cent quatre-vingt-dix-sept de ces pauvres pécheurs, condamnés à expier leur méfait et peccadilles dans le feu du purgatoire, ont été délivrés dans cet espace de tems; quarante-trois millions deux cent soixante-sept mille sept cent vingt-cinq francs ont été employés à payer la rançon de ces âmes. Dans les détails du compte, vous trouverez que, du premier novembre 1827 au premier novembre 1827, trois cent cinquante six mille neuf cents francs ont servi à délivrer onze mille quatre cent deux âmes. Le nombre des messes qui ont été dites pour obtenir leur délivrance et leur pardon a été de cinq cent quarante huit mille neuf cent vingt-neuf; ce qui fait par conséquent neuf-dix-huit de messes par âme, ou un prix de quarante-deux francs quatre-vingt-dix centimes pour la rédemption de chacune d'elles. Assurément les Espagnols trouveront fut commode de savoir au juste le prix du passage nécessaire pour aller de purgatoire en paradis, et, grâce au rapport publié par l'administration, chacun pourra en mourant faire ses dispositions pour se le procurer.

Toutefois, bien que Ferdinand soit très-riche sans doute de savoir qu'un million de ses sujets a été admis au bonheur éternel, moyennant quarante-trois millions, il aimerait mieux en ce moment, je pense, que la recette de l'administration du purgatoire figurât à son budget. Cette somme lui viendrait bien à propos pour payer la corbeille de mariage et les caresses de son épouse, pour amoliner ses créanciers, pour soutenir un peu cette pauvre reine d'Espagne, et l'empêcher de tomber au-dessous de zéro.

Plusieurs départements de l'Est et du Nord sont infestés d'une prodigieuse quantité de lous qui font d'horribles ravages; tous les lous ne sont pas là.

L'archiduchesse de Parme, Marie-Louise, est hors de dangers; le médecin que l'empereur d'Autriche lui avait envoyé est retourné à Vienne.

FEUILLETON.

(Communiqué.)

Quelqu'un qui assistait au spectacle de Mardi au théâtre d'Orléans, répétait souvent: Ah! mon Dieu que ces gens là sont cruels! Et en quoi, lui demanda-t-on? En quoi? ne voyez-vous pas qu'ils ont la barbarie d'assassiner Marino Faliero avant de lui faire couper la tête. XX.

TRIBUNAL FRANÇAIS.

Monsieur le magistrat, j'ai un bonn' âme, et Monsieur qu'a z eu des relations avec moi pendant trois ans, m'ont écrit que notre enfant est mort, il y a deux ans, enfin c'est égal... J'passais dans la rue, et j'ai vu à t' pas que M. Mardouin, qu'est un monsieur, m'a battu comme vous voyez, sur la plante... (On rit.) — M. le Président: A quel endroit vous a-t-il bietté? Au sourcil, et puis il m'a donné un coup de la demoiselle Noël: Le fait est vrai, et l'on voit parfaitement la cicatrice. (Hilarité générale.)

Eh bien! Noël, qu'avez-vous à répondre? demande M. le président au prévenu. — Noël: Voilà c'qui c'est: Mademoiselle passait avec du beurre, une salade et de l'huile; j'ai tiré par sa robe, histoire de rire et de causez un instant. Mademoiselle chancelle et alle tombe. J'dis pas qu'on... c'est bon... Alors elle saigne, j'dis pas qu'on... c'est bon; elle m'a quitté parce qu'elle m'avait épiqué; et puis elle a été avec un homme marié, même qu'il a quitté sa femme, ses enfans, et les laisse dans le dévouement; enfin c'est bon... Alors j'me rendais... j'me rendais... ah! mon Dieu! mon Dieu! (Ické prévenu se tait, et cherche long-tems; il frappe du pied.) Enfin j'allais, vous savez, chez le père Crepel, le marchand de boutons... voilà; mais pour le morale, j'ai respecté, j'n'ai jamais frappé mademoiselle Noël..."

Cette défense n'était guère en harmonie avec les déclarations des témoins. Aussi le Tribunal a-t-il condamné Mardouin en trois jours de prison.

On appelait aujourd'hui à la 7^{me} chambre une cause entre parties. La prévenue ne se présentait pas. Déjà trois fois l'huissier avait appelé Mademoiselle Blanche, le Tribunal s'appretait à donner défaut, lorsqu'on s'est aperçu qu'il s'agissait d'une affaire contre les voitures appelées Dames Blanches. D-faut a été donné contre l'administration.

Inimitié entre deux frères.—Provocation en duel.—Orville arrachée.

Condamné déjà plusieurs fois pour voies de fait envers différentes personnes, notamment il y a quelques années pour rébellion contre le gendarmier, et il n'y a pas plus de trois mois pour avoir renversé dans la rivière de Villenaux une jeune personne qui avait refusé d'écouter ses amoureux discours, Hyppolite Mennecier venait aujourd'hui, sous le poids de ces faits antécédens, répondre à une nouvelle prévention qui reposait sur les faits suivants:

Hyppolite Mennecier occupe à Villenaux la même chambre et le même lit que son frère aîné, Dominique; adonnés tous deux à l'ivrognerie, ils sont presque continuellement l'un et l'autre hors de raison, et les voisins déclarent qu'ils ne cessent d'être importunés par le bruit des querelles qui souvent dégèrent en rixes très-sérieuses. Vers la fin du mois dernier, l'un d'eux entendit Hyppolite proposer à son frère de se battre au pistolet, et sur le refus de celui-ci, lui faire des reproches sur sa lâcheté. Le lendemain de ce défi, il rentra, dominé par les fumées du vin qu'il avait bu dans la journée; Dominique Mennecier qui, de son côté, avait aussi fait de copieuses libations, s'était jeté tout habillé sur le lit commun; cette

manière de prendre son repos déplut à Hyppolite. Il réveille son frère, et veut le faire deshabiller; celui-ci ne s'empêchant pas assez à son gré, il commence par le prendre à la gorge et le maltraite grièvement; Dominique restant toujours à l'hyppolite se rue sur lui, et lui saisissant l'oreille avec les dents, il ne lâche prise qu'après la lui avoir totalement arrachée; ce malheureux, éreinté et rendu à la raison par la douleur, se lève enfiévré, et court, tout éblouissant, réclamer ses secours qu'exigent sa position, tandis que son frère ayant encore à la bouche son trophée, digne d'un cannibale, s'endort paisiblement sur ce même lit, théâtre de son ignoble combat.

Un témoin, dont le caractère imposait toute confiance, a déclaré qu'ayant demandé le lendemain de l'événement à Hyppolite Mennecier, si, comme le bruit en courait, il était vrai qu'il avait voulu manger l'oreille de son frère, il lui répondit: J'n'aurais voulu pouvoir lui manger aussi la cervelle. C'est horrible! propos a excité dans l'auditoire des marques d'une vive indignation.

Les réponses du prévenu à l'interrogatoire, que lui fait subir M. le président, sont empreintes d'un véritable cynisme. Il déclare ne se ressouvenir de rien: "Vous étiez donc ivre, lui demande-t-on? — Comme de coutume. — Est-il vrai que, la veille de l'événement, vous avez proposé le pistolet à votre frère? — Non seulement cette fois, mais encore en beaucoup d'autres occasions."

Mennecier se glorifie d'avoir été militaire et pour preuve de sa bravoure, il montre des états de service qui constatent qu'il a passé plusieurs années dans une compagnie de discipline aux colonies, où ses prouesses de régiment l'ont fait conduire.

Le Tribunal l'a condamné à trois mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Un grand nombre d'électeurs du 2^e District soutiendront Mr. A. W. Picou à la prochaine élection d'Alderman pour ce District.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. J. BURROUGHS est candidat pour la place de Maire à la prochaine élection. Nous sommes également autorisés à annoncer que Mr. D. PRIBON est candidat pour la place de Maire.

MARCHE.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions.

Navire Pearl, Frazer, Havre, Whittall, Jaulon et co. Brick Hyperion, Gray, Havre, T. Nicolet et co. Brick Carlotta, Adrecoin, Matanzas, J. W. Zacharie et co. Brick America, Gladding, Bristol, H. L. Capt. Brick Mexico, Patterson, Liverpool, Gordon, Forrestal et Co. Goel. Mobile, Loomis, Mobile, Arrivés.

Bateau de remorqueur Grampus, Leech, de la passe S. O. ayant mis en mer les navires Russell et Sarah Ralston, et amené les navires John Nelson, Wood, en 2 jours de Liverpool par le port de la Nouvelle-Orléans. L'Atlas au Port. Quitté les passes Mardi soir à 6 heures—liten de nouveau dans le fleuve. Bateau à vapeur Fair Star, Rogers, de l'Ecore Fabre, avec du coton, etc. à divers. Navire John Linton, Wibray, New-York, à Foster et Hutton, chargé. Navire Superior, Giles, Cadix, chargé. Goel. Escambia, Harritaw, New-York. Entré.

Brick Evergreen, Millex, de Boston, avec un chargement.

LEGION DE LA LOUISIANE.

Ordre du Jour.

CONFORMEMENT aux lois de l'Etat, la Légion de la Louisiane prendra les armes Dimanche prochain, 7 du courant, à huit heures et demie précises du matin, (si le tems le permet.) Equipement complet, pantalons blancs. On devra se munir des cartouches qui ont été distribuées à la dernière revue et qui n'ont pas été consommées. Par ordre du lieutenant-col. commandant. G. A. MONTMARN, Adjudant-Major.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 4 MARS 1830, Shakspeare amoureux, ou La Pièce à l'Etude, Comédie en un acte par, Alexandre Duval.—M. ANISTIPPE jouera le rôle de Shakspeare. Suivi de La fête du Village Voisin, Opéra en 3 actes, paroles de Sewrin, musique de Boyeldieu. On commencera à 7 heures précises. En attendant—FERNAND CORTEZ.

THEATRE AMERICAIN.

(RUE DU CAMP.) Jeudi, 4 Mars, Un remède pour le mal de cœur, Comédie de Morton.—A la suite de cette pièce HERR CLINE exécutera différents tours extraordinaires sur la corde tendue.—Le spectacle sera terminé par Les Lanciers, Petite pièce amusante. Vendredi, seconde apparition de Mme FERON.

SALLE DE BAL.

Encoinure des rues Orleans et Bourbon. Samedi, 6 Mars 1830, Grand Bal Paré. Prix d'entrée:—\$1 pour les cavaliers.—Les dames ne seront admises qu'avec un billet personnel. 4 mars.

BAZAR DE PARFUMS.

L. CHOISNE.—PARFUMIER FABRICANT. Rue Royale, N° 248, entre St. Anne et Du Maine.

LEQUEL, arrivé tout récemment de France, à l'honneur d'informer le public, qu'on trouvera chez lui, constamment fraîches, les Parfums les plus fins et les mieux confectionnés. Il fabrique tous les articles susceptibles de se posséder dans la traversée des mers, tels que PATES D'AMANDE Liquides, pour adoucir la peau; CREME de LIMAGON et de CONCOMBRES, &c. On les trouvera toujours chez lui, fraîchement fabriqués. Il se recommande particulièrement aux consommateurs. Le SAVON ONCTUEUX, qu'il vient de recevoir de France, et la CREME d'AMANDE amère qu'il vend au poids et en boîte; le MOUTON pour teindre les cheveux, dont il garantit l'efficacité; ses parfums à toutes odeurs; la poudre supérieure à l'esprit de vin par paquet, et à la douzaine. Il tient aussi broches à dents bien montées; à barbe en blaireau; peignes fins en corne et en écaille, assortis &c.

LE PARAGUAY ROUX.

Remède infallible pour les maux de dents et le scou qui est autorisé par le gouvernement français. 4 mars

UN PRIX DE 1000 PIASTRES ET DIX DE 1,000 PIASTRES.

LOTTERIE DE LA LOUISIANE, CLASSE No. 2, POUR 1830.

Le Tirage aura lieu à la Nlle-Orléans, Mercredi 10 de Mars 1830. YATES & MINTYRE, COMMISSAIRES. Loterie de 60 Numéros—9 Numéros tirés.

PROSPECTUS. 1 LOT DE \$10,000 EST \$10,000 1 " " 3,000 3,000 1 " " 2,000 2,000 1 " " 1,885 1,885 10 " " 1,000 10,000 10 " " 400 4,000 10 " " 200 2,000 50 " " 100 5,000 51 " " 40 2,040 51 " " 30 1,530 102 " " 90 2,010 102 " " 32 1,224 1530 " " 8 12,240 11475 " " 4 45,900

13,395 Lots gagnans, s'élevant à \$ 102,660 Billes entiers, \$4.—Moitiés, \$2.—Quarts, \$1. A vendre au Bureau de YATES & MINTYRE, Rue Conti, No. 23, vis-à-vis l'Hotel Richardson. 3 mars

POUR LE TEXAS.

La goëlette SUN, capitaine Rougeau, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira immédiatement. Elle est munie au Davin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord. 3 mars—1

A VENDRE L'AMARIE.

UNE jeune négresse créole, âgée de vingt-cinq ans, bonne cuisinière, blanchissant passablement, bonne gardienne d'enfant, et garantie des vices et maladies prévues par la loi. S'adresser au bureau de l'Abbeille. Si la dite négresse n'est pas prouvée de gré à gré d'ici au 2 Mars prochain, elle sera ce jour créée et adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, par F. Duillet, à la Bourse de Newlett. 27 Fév.—3f.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour des Preuves.—Paroisse St. Jean-Baptiste.

LUNDI 3 Mars 1830 et jour suivant à 10 heures du matin, il sera vendu par le juge encauteur ex-officio soussigné sur la terre de 9 arpens 8 toises ci après décrite, tous les biens mobiliers et immobiliers et esclaves dépendant de la communauté qui a existé entre le feu Sr. Charles Frédéric Olivier Forcelle et Mde. Marie Françoise Lamolere Dorville aujourd'hui sa veuve, dans lesquels sont compris ceux que la dite communauté possédait par indivis et en société avec le Sr. François Olivier Forcelle; ensemble sa portion indivise de ce dernier dans ces mêmes biens sociaux et de son consentement, savoir:

16 Nègres, 9 négresses dont deux avec chacune un enfant et une avec 6 enfans, la plupart de ces esclaves sont créoles et à talents, bons domestiques, charretiers, Laboureurs, &c. Une quantité de charrettes, charettes, tombereaux, roues neuves, diable, pelles, pioches, haches, vieilles chaudières à sucre, palan, &c. &c. 14 Chevaux anglais, 23 chevaux créoles, 1 mule, 13 paires de boeufs, quelques vaches et taureaux, dix cabriolets, &c. Une habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rive gauche du fleuve, à 12 lieus de la Nlle-Orléans, composée de deux lots de terre, dont un sur lequel sont les principaux établissemens, tels que deux maisons principales, moulin, sucrerie, purgerie, magasin, cases à nègres &c. a 9 arpens 8 toises de face sur 40 de profondeur borné par en haut par Mr. Godefroy Bousloisquie et par en bas de Mr. André Cambre, et l'autre, qui en est séparé par 4 arpens et qui est absolument nu, les établissemens qui sont dessus étaient réservés pour être enlevés, ayant 4 arpens 4 pieds de face sur 40 de profondeur, est borné par en haut par Mr. George Pettillon et par en bas par Mde. Vve. Nicolas Elser.

Au moment de la vente il y aura sur cette habitation environ 80 arpens de cannes plantées et 85 arpens de cannes souches de l'année. CONDITIONS.—Les objets de nature mobilière payables en tout Mars 1831. Les esclaves payables moitié en Mars 1831 et l'autre moitié en Mars 1832. L'habitation payable un quart en Mars 1831, un quart en Mars 1832, un quart en Mars 1833 et le dernier quart en Mars 1834. Le tout avec billets endossés à satisfaction payables au greffe de cette paroisse, avec réserve d'hypothèque sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement. Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, quittance et main-lévés à la charge des acquéreurs. St. Jean-Baptiste, le 9 Fév. 1830. 4 fév. Tr. LEBLANC, Juge.

VENUES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC. MERCREDI 3 du courant, il sera vendu, à midi, devant son magasin d'encan, 23 boulevard de première qualité. 2 mars.

PAR J. T. BAUDUC. EN vertu de l'auto-liquidation de l'Union. Cour de Paris, et par ordre des syndics des créanciers d'Eugène F. Gaiegné, il sera vendu les propriétés suivantes cédées par le dit failli à ses créanciers; savoir:

Samedi 20 Mars 1830, à midi précis, au café de la Bourne de Hewlett.—Echafés: Jupiter, négre de 25 ans, charretier et distillateur; Washington, négre de 24 ans, charretier; Harry, négre de 25 ans charretier; Ned, négre de 33 ans, charretier; Monday, négillon de 12 ans, domestique; Patience, négillon, 14 ans, domestique; Martha, négresse de 15 ans, couturière de mestique; Betsy, négresse de 30 ans, domestique et un peu blancheuse.

Propriétés foncières.—Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, formant l'encoinure des rues Jackson et Urainard, désigné par le No. 6 sur le plan dressé par J. Pilié, le 6 Fév. 1828, lequel plan se trouve déposé en l'étude de Carlile Pollock, Notaire Public; le dit lot de terre ayant 277 pieds de face à la rue Jackson, et 300 pieds de profondeur face à la rue Urainard, le tout mesuré française, ensemble avec les édifices ou améliorations qui peuvent s'y trouver.

Un autre lot de terre de forme triangulaire situé au faubourg Delor sur la limite du faubourg Saulet, et formant l'encoinure ou l'angle des rues Suzette et de l'Annouciation, sur lequel il y a des écuries et un hangar de 150 pieds de long. Ce lot contient 5 terrains de différentes dimensions, et est désigné par la lettre L sur un plan annexé à un acte du 7 Avril 1827, en l'étude de Félix de Armas, Notaire Public; ce lot de terre sera vendu sur un nouveau plan qui en sera fait à cet effet par J. Pilié, et qui sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Quatre terrains situés dans la ville de Covington paroisse de St. Tammany, dans la partie la plus apparente de la ville, désignés sur le plan de la dite ville par les Nos. 1, 2, 3, et 16 de l'île No. 4, ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, à l'exception du No. 3 qui n'a que 50 pieds de face sur 120 de profondeur; ensemble avec la maison à étage, cuisines, remises et autres constructions qui se trouvent sur les dits quatre terrains. Conditions: Les esclaves et la propriété située à Covington, payable le 14 Juin, 1830. La propriété située au faubourg Lafayette, payable: \$266 67 comptant; \$266 67 le 25 Février 1831, et le balance du prix le 14 Juin, 1830. Et la propriété située au faubourg Delor, payable: \$1000 comptant; \$1000 à la fin de Novembre, 1830; \$1000 à la fin de Novembre, 1831. Et la balance du prix le 14 Juin, 1830: tous les payemens à term en billets endossés à la satisfaction des Syndics et portant hypothèque respectivement sur les objets vendus.

Les actes de ventes seront passés devant Theodore Sgrbers, notaire public, aux frais des acquéreurs. Et Lundi, le 1er Mars, 1830, à midi, au magasin d'encan, rue St. Louis, les meubles et effets mobiliers abandonnés par le dit failli à ses créanciers. Conditions complètes. Fév. 13

M. YESSIEUX J. Maignan et Laurie, remercient sincèrement les personnes qui leur ont prodigué leurs secours dans la nuit du 25. Pères de famille tous les deux, ils ont vu que le malheur qui vient de les frapper ne fera qu'augmenter les encouragements qu'ils ont reçus jusqu'à ce jour, et que, par un travail assidu et un patronage dont ils ont actuellement plus besoin que jamais, ils pourront espérer de réparer peu à peu la perte qu'ils ont essuyée.

Ils ont l'honneur de prévenir Messieurs les habitans, propriétaires de moulins à scie, capitaines de navires, bateaux à vapeur etc., que malgré l'affreux incendie qui vient de détruire leur atelier de forgeron et de fondeur, ils ont pris des mesures convenables afin de pouvoir exécuter avec autant de promptitude que par le passé les différens ouvrages qui leur seront commandés. 1er mars

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants: 10 Balles Brin jaune pour moustaquaire; 4 Do. Couth fil de coton; 4 Do. Leontine pour pantalons et vestes; 12 Do. Fil de Cannes; 20 Do. Lèches assorties; 4 Boncatus Fil à Seine, pour emballage; 400 Hiques Vin flauge assorti, de Bordeaux; 1000 Caises do. do. do. 500 Do. Blanc do. do. 25 Tierçons Vin Blanc, Santerne et Grate; 20 Pipes Eau-de-vie de Cognac; 100 Cailles Liqueurs assorties; 100 Do. Fruits à l'eau-de-vie; 20 Do. Sardines à l'huile et crepes; 15 Malles Eau-de-Cologne; 23 Caises Serures de 4 à 10 pouces, et autres ferremens; 25 Barils Café de St. Jago de Cuba, etc. etc. 2 mars.

AVIS.

TOUTES les personnes qui ont des réclamations à exercer contre la succession de Louis Potier, sont priées de vouloir présenter leurs comptes à François Dufour, l'un des curateurs de la dite succession. Les personnes qui doivent à la même succession sont également priées de se libérer dans le plus court délai, entre les mains du dit François Dufour.—23fév—51

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE soussigné prévient le public qu'il a transféré son magasin de MARCHANDISES SECHES à son magasin, de la rue St. Philippe l'encoinure des rues Conté et Dumaine. Il vient de recevoir un assortiment de MARCHANDISES DE MODES de tout genre, ainsi que des VERRES et CRISTALS assortis, venant de France. Il espère que par la modicité de ses prix il méritera la continuation de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. 25 fév. JH. LA SALLE.

A VENDRE A L'AMIALE.

UN fonds de café, avec tous ses accessoires, deux billards, des tables de jeu, &c. situé au coin des rues Bourbon et d'Orléans et connu sous le nom de Café Louisianais. Pour plus amples renseignements, s'adresser aux propriétaires sur les lieux. 18 fév.—51

AVIS.—On trouvera tous les jours et à toute heure des chevaux, carrosses et voitures pour le sous-général Touleuse, entre celui de Bourgogne et des Ateliers, No. 87.

C. NAGET.